Deux chauffeurs à 4 francs les 2 par jour, pour l'année	4,010 «
Gérance et employés pour l'année	16,000 «
Pour l'intérêt du capital au 10 0/0 l'an	11,000 «
Frais d'entretien et autres . .	800 «
Total du capital circulatif.	143,275 fr.
Les 52,000 kilog. de cocons en bonne qualité devront produire 4,330 kilog. de soie, ce qui nécessitera environ 12 kilog. de cocons pour un de soie. En moyenne, cette soie se vendra au moins 58 francs sans escompte, ce qui fait que l'on aura du produit de la vente une somme de.	251,140 fr.
Déduction faite des dépenses ci-dessus indiquées	143,275 «
Il restera un bénéfice net de. .	107,865 fr.

En présence d'un si beau résultat, il n'y a pas à hésiter et c'est ce qui m'explique ce que me disait M. Pavlaki que j'ai rencontré sur le bateau à vapeur à mon retour de Brousse, que cette année est une année miraculeuse à Brousse et nous fait espérer que cette exception est destinée à devenir l'état normal des filatures à vapeur. Avis donc à la concurrence qui commence déjà à se manifester entre les trois filatures en activité à Brousse. Avis donc au progrès de la civilisation en Turquie où il y a un grand nombre de cocons et où l'on peut faire venir de Marseille des filatures à 80 tours pour 25,000 francs en s'adressant chez M. Taylor.

Je me propose de m'occuper encore de pareilles appréciations agricoles dans les différentes localités de l'Empire et d'embrasser toutes les branches de la production et de la richesse au point de vue agricole et commercial. Un jour, peut être, je parlerai des autres industries de Brousse; car c'est un pays d'une végétation si luxuriante, qu'on ne peut s'empêcher d'admirer l'avenir d'une vallée qui ne demande qu'à être desséchée pour devenir la plus productive en toute espèce de récoltes, et particulièrement en foin, lorsqu'on arrosera la prairie. Je me propose de traiter de la culture du jasmin faite dans les jardins des habitans de Brousse et dont ils retirent un revenu si remarquable, de la culture des oliviers, étendue depuis Guemlek jusqu'à Brousse, qui est si admirablement comprise, qu'on ne saurait la modifier que dans la seule extraction de l'huile, afin de lui faire acquérir une qualité, sinon supérieure, du moins égale à celle des huiles de Provence. Je parlerai de la culture de la vigne dont les ceps sont plutôt des troncs d'arbrisseaux dans ce pays si réputé par la célébrité de son vin, et de plusieurs autres branches d'industries agricoles fort importantes, qui mettent l'Empire pour des siècles à l'abri de toutes les questions soulevées dans l'Europe Occidentale par le paupérisme et lui promettent une prospérité toujours croissante.

I. Jonesco.

NOUVELLES DIVERSES.

Aujourd'hui vendredi, S. M. I. le Sultan, accompagné de sa suite ordinaire, s'est rendu à la mosquée de Beyazid, pour y assister à la prière de midi.

— Hier, S. M. I. le Sultan, accompagné de sa suite ordinaire, s'est rendu à l'Arsenal, vers onze heures du matin. De là, S. M. I. est allée faire sa prière à la mosquée d'Eyoub, et en sortant de la mosquée, Elle est retournée à l'Arsenal, où devait avoir lieu la mise à l'eau du vaisseau de ligne le *Mucaddemei Haïr*, qui était en réparation dans le bassin de carénage depuis plusieurs mois. S. M. I. était entourée de ses ministres et hauts fonctionnaires des diverses administrations. A midi l'opération de la mise à l'eau a commencé au bruit des symphonies de la musique de l'Arsenal, et a réussi sans la moindre difficulté. Le Sultan a témoigné au Capitan-pacha toute sa satisfaction pour le zèle qu'il apporte dans les affaires de son département. Après cette opération, S. M. qui, à son départ comme à son arrivée, a été saluée par des salves d'artillerie, est rentrée à son palais de Tchéragan.

Après la sortie du *Mucaddemei-Haïr* du bassin de carénage, le *Taïri-Bahri* y est entré pour y être réparé.

— La santé de Méhémet pacha, ministre de la police, qui, ainsi que nous l'avons annoncé dans notre précédente feuille, garde ses appartemens depuis quelques jours par suite d'une indisposition sans gravité, s'est améliorée, et le ministre ne tardera pas à reprendre ses importantes occupations.

— Youssouf pacha est arrivé hier d'Erzeroum par le bateau à vapeur autrichien l'*Austria* sur lequel il a pris passage à Trébisonde.

— Dimanche dernier, Chérif Pacha, venant de la Canée, est arrivé à Constantinople à bord du bateau à vapeur de Trieste.

— La frégate à vapeur de l'Etat le *Medjidié* qui partit la semaine dernière pour Varna, était de retour lundi dernier.

— Le bateau à vapeur anglais l'*Ardent* est arrivé lundi dernier à Constantinople venant de la baie de Bechik, où se trouve toujours l'escadre britannique.

— On lit dans un journal de Smyrne du 7 de ce mois :

« M. le vice-amiral Parseval-Deschênes, commandant en chef l'escadre française, est venu visiter notre ville samedi dernier, sur la corvette à hélice le *Caton*. Aussitôt qu'il eut mouillé, les saluts d'usage furent échangés entre ce vapeur et la corvette norwégienne l'*Ornen*, seul navire de guerre dans notre port. Dans la journée, le vice-amiral, accompagné de ses aides-de-camp, du commandant du *Caton* et du personnel du consulat-général de la République, alla rendre visite à Osman éfendi, gouverneur de Smyrne, qui l'accueillit avec les plus grands honneurs. L'amiral a reçu le lendemain à son bord la visite de S. Exc. et d'une partie du corps consulaire, et il est retourné à Ourla lundi soir. »

— Le prince Bariatinski, officier supérieur de la marine russe, est arrivé ces jours derniers à Constantinople, venant de Sébastopol à bord d'une iole dont l'intérieur est remarquable par le luxe qui la décore. On dit qu'un des cabinets de cette iole contient une infinité d'objets d'une grande curiosité.

— Nous lisons dans une lettre de Bucharest, qui porte la date du 1er décembre :

« La cérémonie de la consécration religieuse et de la prestation du serment par le prince Stirbey est définitivement fixée au 16 de ce mois, jour de Ste Barbe.

» M. Calliadi, beau-frère de M. Aristarchi, capou-kéhaya de Valachie, est arrivé à Bucharest il y a une huitaine de jours; il était porteur des décorations accordées par le gouvernement impérial à la demande du prince Stirbey, lors de son voyage à Constantinople, à plusieurs boyards. »

— On lit dans le *Moniteur Français* du 19 :

« M. Callimaki, ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire de la S. Porte à Paris, a été reçu hier en audience particulière par le président de la République. »

— On lit dans le même journal du 22 suivant :

» M. le prince Callimaki, ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire de la S. Porte près la République française, qui vient d'être chargé également par son gouvernement de représenter S. M. le Sultan en qualité de ministre à Bruxelles, est parti hier 21, pour remettre ses lettres de créance à S. M. le Roi des Belges et installer à Bruxelles la nouvelle légation. »

— On écrit de Bruxelles, le 26 novembre :

« Avant-hier, le Roi a reçu en audience solenelle M. le prince Callimaki, ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire de la S. Porte près la République française, qui a remis au Roi les lettres de créance de son souverain qui l'accréditent près le gouvernement belge. M. le vicomte de Kerchove, conseiller de légation et chargé d'affaires du Sultan, accompagnait le prince Callimaki.

» Le ministre des affaires étrangères était présent à la réception.

» M. le général-major de Croquenbourg, aide-de-camp du Roi, s'était rendu, avec deux voitures de la cour, à l'hôtel de Belle-Vue, chercher le prince Callimaki.

» Le même cérémonial eut lieu leur retour.

» Le lendemain un grand dîner eut lieu à la Cour. Outre LL. MM. et la famille royale, on y remarquait le prince Callimaki et le vicomte Eugène de Kerchove. »

— Le ministre du commerce vient de communiquer à la chambre de commerce de Paris des renseignemens qui lui ont été adressés par le vice-consul de France à Janina sur le commerce de l'Albanie et sur les chances de placement que peuvent espérer dans cette contrée les principaux produits de l'industrie française.

Les commerçans et les fabricans ont été invités à prendre connaissance de ces renseignemens au secrétariat de la chambre de commerce, ouvert tous les jours, au palais de la Bourse, de midi à quatre heures.

— M. F. Parodi, vice-consul de Sardaigne à Ibraïla, admis à la retraite, vient d'être remplacé par M. Jacques Carpenetti vice-consul résidant au Caire. Jusqu'à l'arrivée du nouveau titulaire, la délégation consulaire sera gérée par M. Bernard Corradi, élève-consul.

— On lit dans un journal de Bucharest :

« Par un office en date du 22 novembre courant, adressé à la direction des affaires ecclésiastiques, le Prince de Valachie a décidé ce qui suit :

« 1° Considérant que depuis 1840 jusqu'en 1849 tous les revenus de la Métropole ont été dépensés au gré de l'ex-Métropolitain sans qu'il ait observé les prescriptions légales, ni versé aucune somme dans les caisses publiques ;

» 2° Que d'après la loi de 1819, il ne peut être contracté de dettes ni d'emprunts à la charge d'un établissement religieux, sauf les cas d'urgence prévus par les lois;

» Nous ne pouvons reconnaître aucune espèce de dettes à la charge de la Métropole, et tous ceux qui auraient à recevoir une somme d'argent à titre de prêt, ou pour des services, ou à quelque autre titre que ce soit, devront s'adresser à l'ex-Métropolitain que ces dettes concernent personnellemet, attendu qu'il a disposé illégalement de tous les revenus de la Métropole perçus jusqu'au jour de sa démission. »

— On lit dans le même journal :

« Par deux offices adressés l'un à l'administration des affaires ecclésiatiques et l'autre à la milice, le docteur Mayer, inspecteur des hôpitaux civils et militaires, est révoqué de ses fonctions, et attendu que ces postes ont été reconnus inutiles, le service de chaque hôpital étant fait par un nombre suffisant de médecins, le prince de Valachie a ordonné leur suppression. »

Nous soupçonnons fort que le journal auquel nous empruntons les lignes qui précèdent ne dit pas tout ce qu'il sait sur la révocation de M. Mayer.

— Dans la soirée du 3 décembre, M. Pirini a eu l'honneur de donner, au palais de Tchéragan en présence de S. M., une représentation de jeux physico-mécaniques, durant laquelle l'auguste assistance n'a pas cessé de témoigner toute sa satisfaction à l'exécutant. *La bouteille de liqueur les oiseaux ressuscités*, etc., ont merveilleusement réussi, grâce à la dextérité avec laquelle ces tours ont été accomplis. Aussi bien, voulant récompenser M. Pirini du talent dont il venait de faire preuve, le Sultan lui a fait remettre 20 mille piastres, en son nom, et une épingle en brillans de la valeur de 10 mille piastres.

— Compagnie équestre Guillaume. — Nous avions annoncé par erreur que la Compagnie équestre de M. Guillaume allait bientôt quitter Constantinople; il n'en est rien heureusement. Par un arrangement conclu avec M. Naum, M. Guillaume doit donner sur la scène du théâtre italien plusieurs représentations, les jours de la semaine où l'on ne joue pas l'opéra. Nous ne saurions qu'applaudir à cette idée; ces représentations composées de pantomimes nouvelles, de ballets et de danses de caractère, plairont à notre public. La première, qui a eu lieu mercredi, avait attiré un grand concours de spectateurs dont les applaudissemens et les rires ont témoigné du plaisir avec lequel le public de Péra accueillit ce genre de spectacle nouveau à Constantinople. Les honneurs de la soirée ont été pour Mme Guillaume et Mlle Madalena rappelées dans la *Mazurka* qu'elles ont dû danser une seconde fois; et M. David Guillaume si gai dans les pantomimes qu'il anime de ses saillies inépuisables; MM. Withayne, Secchi et Dullot ont eu leur part des applaudissemens du public.

ASSOCIAZIONE COMMERCIALE-ARTIGIANA DI PIETA' IN COSTANTINOPOLI.

Carte di esenzione dalle visite e dai biglietti di visita pel Capo dell' Anno 1850, a benefizio de' Poveri.

Il Consiglio dell'Associazione Commerciale-Artigiana di Pietà avendo trovato opportuno sino dall'anno 1644, di introdurre in questa Capitale il pio e caritatevole uso adottato da molte città di Europa, di far tornare a benefizio de' Poveri l'uso primitivo delle visite e biglietti di visita all'occasione del Capo d'anno; — ed avendo avuto la soddisfazione di vedere che l'introduzione di questo pio e caritatevole uso va sempre più ad estendersi e a procurare un maggiore incasso all'Associazione; — ha perciò l'onore di prevenire che anche in occasione del prossimo Capo d'Anno 1850 si rilascieranno delle CARTE DI ESENZIONE DALLE VISITE E DAI BIGLIETTI DI VISITA, verso il pagamento di quella somma che la pietà e la generosità degli offerenti crederà di dover dare, non però al dissotto di piastre G. S. DIECI per ogni CARTA DI ESENZIONE.

Le carte di esenzione saranno a tale effetto depositate nei soliti locali dello scorso anno, vale a dire, in Pera A) nella Farmacia del Sig. Antonio Calleja, B) nella Farmacia del Sig. Edoardo Ottoni, — C) della Officina del Sig. Giacomo Anderlich, presso il Tekè : — in Galata, nella Borsa di Commercio.

Ivi saranno pure aperti li relativi Registri, ove ogni offerente inscriverà il proprio nome e la somma da esso versata pel rilascio di una Carta di esenzione contrassegnata dal sigillo dell'Associazione. Tali Registri rimarranno aperti dai 3/15 Dicembre 1849, sino ai 3/15 Gennajo 1850 -- Essi verranno pubblicati nei varii Giornali di Costantinopoli.

Sarà libero a ciascuno di affiggere le carte di esenzione alla porta della propria casa, onde constatare il diritto acquisto di essere esentato dalle visite.

Costantinopoli 1/13 Dicembre 1849.

PER IL CONSIGLIO.

Ignazio Barone Testa, Presidente.
Davide Glanany, Tesoriere perpetuo.
Giacomo Anderlich, Ispettore perpetuo.

(Correspondances particulières.)

SALONIQUE, 4 *décembre*. — Il est toujours grandement question d'une course que ferait Riza pacha, jusqu'à la foire de Yénidjé dite de Saint-Lucas, localité à 8 ou 9 heures de Salonique.

Il a été arrêté que dorénavant, le conseil municipal tiendra ses séances les lundi et jeudi de chaque semaine.

Zéki éfendi, ex-*mohassébédji*, intendant militaire de l'armée de Roumelie, est arrivé de Monastir il y a cinq jours et rentre, avec sa famille, à Constantinople, par le vapeur ottoman partant demain.

On continue à importer à Salonique, de Volo, des blés tendres pour la consommation des diverses boulangeries du pays. La Thessalie a des dépôts immenses de céréales qui manquent cette année de débouché pour les ports de l'Europe.

ATHÈNES, 8 *décembre*. — Toutes les intrigues concernant la réforme ministérielle ont été, à ce qu'il parait, anéanties pour le moment, et les efforts de ceux qui voulaient pour eux-mêmes le ministère et de nouvelles élections sous leur influence, ont été vains. La cour, à ce qu'on dit, a décidé de maintenir le même ministère, et si celui-ci ne parvient pas à obtenir la majorité dans les chambres, la chambre des députés sera dissoute et on aura recours à de nouvelles élections sous l'influence de ce même ministère, qui promet d'en faire sortir des députés plus dévoués et plus dociles. En tout cas, jusqu'à la réunion des chambres, qui aura lieu le 22 décembre, aucun changement ne s'accomplira quel que soit le déplorable état actuel des affaires, quelle que soit l'incapacité des ministres.

Depuis quelque temps, on avait cessé d'entendre parler des hauts faits des bandes de brigands qui infestent ce pays; mais il paraît que dans le Péloponèse, dix de ces misérables, ont échoué dans la tentative qu'ils préparaient contre Rigas Palamidès, député de Mantinée; ce qui prouve que les brigands se mêlent plutôt de politique que du brigandage proprement dit.

A la place du mirarque Tzinos, démissionnaire pour les raisons dont votre Journal a fait mention, M. Ptolémèos a été nommé mirarque, pour les provinces orientales de la Grèce. On loue beaucoup l'énergie et la probité de ce dernier fonctionnaire. Plaise au ciel qu'il ne se trouve pas lui aussi dans la nécessité ou de donner sa démission ou de fermer les yeux sur les turpitudes des chefs militaires qui patronnent si bien le brigandage.

Le fameux Velenza se trouve, dit-on, malade dans un village des frontières. Ses amis ne se soucient pas de l'arrêter; ils disent que Vélenza se trouve en Turquie. C'est bien commode !

Pressés par le temps, le bateau à vapeur français n'étant arrivé qu'hier dans la journée, nous faisons le résumé suivant des nouvelles qu'il nous a apportées. Les nouvelles que l'on trouvera plus loin sous la rubrique de l'extérieur, et qui sont d'une date antérieure, nous sont venues par le courrier de Vienne, arrivé lundi dernier.

France. *Paris, 28 novembre*. — Le gouverneur général de l'Algérie a reçu de M. le général Pélissier une dépêche télégraphique qui confirme la nouvelle que nous avons donnée, il y a plusieurs jours, de la conclusion de notre différend avec le Maroc.

La feuille officielle publie un arrêté du président de la République en date du 26 novembre, qui nomme au grade de commandant de la Légion-d'Honneur, M. Le Barbier de Tinan, capitaine de vaisseau la *Pomone*, pour la conduite habile et résolue qu'il a montrée dans cette affaire.

— On a beaucoup parlé le 27 de l'arrestation d'un nombre de personnes appartenant au parti légitimiste. D'après les renseignemens que nous avons pris, quarante-six personnes étaient réunies le 26 dans une salle au deuxième de la maison, rue Rumfort, 16, servant d'ordinaire de classe de jeunes filles.

La police, qui avait été prévenue, avait requis une compagnie de 30e de ligne, casernée, près de là, rue de la Pépinière, et avait fait barrer la rue. En même temps, un certain nombre d'agens appuyés de sergens de ville, entraient dans la maison, précédé d'un commissaire, et procédait à l'arrestation des quarante-six personnes, qui délibéraient, dit-on, sur un projet de manifestation. On ne cite aucun nom marquant parmi les individus arrêtés : placés entre deux haies de soldats, ils ont été conduits immédiatement à la préfecture de police par la rue Lavoisier, la place de la Madeleine, la rue de la Concorde et les quais.

Cet évènement a été le sujet de nombreux entretiens dans les couloirs de l'Assemblée.

Voici la version que donne le *Moniteur du soir*, et qui ajoute quelques détails à ceux qui précèdent :

« La police était informée, depuis quelque temps, que des reunions politiques non autorisées avaient lieu rue Rumfort, 16.

» Hier, vers dix heures du soir, plusieurs commissaires de police, accompagnés d'une brigade de sergens de ville et d'une compagnie de ligne, ont cerné la maison et opéré l'arrestation de quarante-six personnes.

» Parmi les personnes arrêtées, on cite un ex-garde-du-corps, deux agens de police révoqués récemment de leurs fonctions, et un ecclésiastique attaché à la paroisse de Saint-Séverin.

» Les quarante-six personnes arrêtées ont été amenées à la Préfecture, et plusieurs commissaires de police ont passé la nuit à les interroger.

» Des perquisitions ont été faites pendant toute la nuit au domicile de tous les individus arrêtés.

» Une instruction a été commencé, les personnes arrêtées ont été mises à la disposition du procureur de la République. »

— Plusieurs journaux parlent de dissentiments qui auraient éclaté soit entre le Président de la Republique et le nouveau ministère, soit entre les ministres eux-mêmes. Ces bruits n'ont aucune espèce de fondement, et le projet de loi sur les caisses de retraite pour la vieillesse qui avait servi de prétexte à cette nouvelle est précisément celui qui a été présenté à la séance du 26 par le cabinet tout entier.

— Les incidens fâcheux qui, par suite des débats parlementaires, ont si tristement retenti dans le public, ont engagé des membres de l'Assemblée à prendre l'initiative pour tâcher d'arriver à la répression du duel.

Voici le texte de la proposition de M. de Remilly :

« Outre les peines qu'il pourra encourir, conformément à la loi, sera déchu de la qualité de représentant du peuple tout membre de l'Assemblée nationale qui, pendant la durée de son mandat, aura provoqué ou se sera battu en duel.

» L'Assemblée Nationale prononcera la déchéance sur le rapport d'une commission saisie par elle de l'examen du procès-verbal dés faits transmis par le ministère public.

» Le membre déchu sera inéligible aux fonctions de représentant du peuple pendant l'année qui suivra la déchéance. »

La proposition de MM. Gavini et Failly est conçue en ces termes :

« Art. 1er. Le duel est défendu.

» Art. 2. Quiconque sera reconnu coupable du fait de s'être battu en duel, ou bien d'avoir assisté comme témoin celui ou ceux qui se seront battus en duel, sera interdit des droits civiques pendant un an au moins et dix ans au plus, sans préjudice, s'il y a lieu, de peines plus graves prévues par la loi. »

— Les démissions de M. le général de Lamoricière, comme ministre plénipotentiaire à Saint-Pétersbourg, et de M. Gustave de Beaumont, exerçant les mêmes fonctions à Vienne, sont officielles.

C'est dans une lettre motivée que les deux honorables membres de l'Assemblée ont adressé leurs démissions au ministre des affaires étrangères. Ces démissions sont acceptées. Les successeurs de MM. de Lamoricière et Gustave de Beaumont seront nommés à l'une des prochaines réunions du conseil.

— La réunion de représentans qui siège au palais des Beaux-Arts, a tenu une séance ce soir, sous la présidence de M. le général de Grammont. Après avoir entendu un rapport de M. Dariste sur l'esprit qui doit présider aux travaux de la réunion, elle a déclaré, par un vote unanime, « que son but est de concourir à assurer l'harmonie entre l'Assemblée Nationale et le président de la République, sur le terrain de la Constitution. »

Plusieurs journaux ayant publié une prétendue liste des membres qui composent la réunion, elle a décidé qu'elle désavouerait toute publication de ce genre.

Angleterre. — Rien de nouveau dans ce pays où règne la plus parfaite tranquillité.

On lit dans le *Morning-Herald* du 20 novembre :

« M. de La Hitte, le nouveau ministre des affaires étrangères de France, a, comme plusieurs de ses compatriotes que la révolution de Février a portés au pouvoir, epousé une Anglaise comme MM. de Lamartine, Ledru-Rollin et Marrast. Sa femme est une demoiselle Cotter, du comté de Cork. »

Autriche. — Le baron Rothschild remplissait jusqu'à présent les fonctions de consul autrichien à Paris ; mais ces fonctions vont être étendues considérablement, et tous les consulats de commerce autrichien en France (il y en a treize) dépendront du consul de Paris. Aussi vient-on d'adjoindre à M. Rothschild, comme directeur attaché, M. de Debraux, homme de grand talent et de connaissances commerciales. M. de Debraux est en route pour Paris, porteur d'instructions très importantes de la part de M. de Bruck.

Prusse. *Berlin.* — La *Gazette de Cologne* du 25 novembre (2e édit.) contient une nouvelle dépêche télégraphique de Berlin, relative à l'échange de notes entre les cabinets de Vienne et de Berlin. Cette dernière dépêche atténue jusqu'à un certain point la gravité de la précédente. Voici ce qu'on y lit :

« Je dois donner plus de précision à la nouvelle que je vous ai transmise hier au sujet de la protestation de l'Autriche. Jusqu'ici l'Autriche n'a pas adressé à la Prusse d'acte formel de protestation ; elle a seulement fait entrevoir, dans une *dépêche ordinaire* de cabinet, les éventualités dont j'ai parlé hier. Le gouvernement prussien a répondu, sous la même forme de dépêche ordinaire de cabinet, dans le sens que j'ai rapporté. »

Voici cette dépêche qui est également publiée par la *Gazette de Cologne* :

« Berlin, 23 octobre au soir.

» J'apprends de bonne source que l'Autriche a proteste formellement contre la convocation du parlement allemand, et a menacé de s'y opposer par la voie des armes.

» Le conseil des ministres s'est réuni avant-hier pour délibérer sur cette protestation. Il a immédiatement arrêté la rédaction définitive de la loi électorale, et délibéré une réponse dans laquelle les droits de l'Allemagne sont energiquement maintenus. La Prusse, est-il dit dans la note, attendra l'Autriche de pied ferme.

» Cette note est déjà partie pour Vienne.

» Le *Moniteur* prussien, qui vient de paraître, publie le protocole déjà connu de la séance du conseil d'administration, dans lequel les élections à la diète ont été fixees au 1er janvier. »

Etats-Romains. — On écrit de Rome, le 20 novembre :

« Le général Baraguay d'Hilliers est arrivé hier à cinq heures du matin. A dix heures, il s'est rendu chez monsignor Savelli, ministre de l'intérieur et de la police, et à midi il s'est présenté au Quirinal, où il a été reçu par les trois cardinaux. Deux heures plus tard, LL. EE. se présentaient au palais Colonna, où le général a fixé sa résidence, pour lui rendre avec un empressement remarqué par tout le monde la visite qu'ils venaient de recevoir. Rien ne transpire encore sur les projets du nouveau général, ni sur ses entretiens avec les hauts personnages qu'il vient de voir. Je ne puis donc constater que l'impression d'incertitude et même d'inquiétude produite dans toutes les régions du pouvoir par sa nomination. Je ne crois pas que cette impression puisse durer, car la présence du nouveau chef de l'armée ne change rien à notre situation. Aujourd'hui comme hier, nous n'avons plus le droit que de désirer deux choses : la rentrée du Pape et un motif honorable d'évacuation. Ces deux buts, loin de comporter l'emploi des mesures violentes, les excluent depuis l'acceptation du *motu-proprio* par l'Assemblée Législative. Tout ce que le gouvernement pontifical a donc à appréhender, et soyez sûr qu'il ne s'y méprend pas, se bornera à des insinuations plus ou moins énergiques, à des demandes plus ou moins persistantes. Si l'on tente autre chose, la position se compliquera davantage et la solution s'éloignera. La question romaine, on en a déjà fait l'expérience, n'est point de ces affaires qu'on puisse trancher avec l'épée. C'est bien un nœud gordien, mais un nœud gordien qui se dérobe au fer qui croit l'atteindre.

» Le retour du Pape est indéfiniment ajourné. Sans croire, comme le bruit en a circulé, à une lettre du cardinal Antonelli au corps diplomatique, démentant cette détermination de S. S., nous ne la mettons pas en doute. Personne ne s'en étonnera dans les circonstances actuelles ; et pourtant, dans notre pensée du moins, elle est bien plus préjudiciable qu'utile. Laissant de côté la majeure partie des questions qui se relient à la présence du Pontife dans sa capitale, il en est une d'une urgence imminente, qui devrait y hâter sa rentrée. C'est la question financière. La manière dont les divers services se sont maintenus jusqu'à ce jour, est un véritable miracle; mais le miracle tend à cesser. Il y a peu de jours, la caisse du Trésor se trouvait totalement à vide. Il a fallu recourir au Mont-de-Piété, qui a avancé 10,000 piastres (50,000 francs environ); cela suffit pour les besoins du moment. Mais les dépenses du mois suivant, comment y pourvoira-t-on ? Nul ne le sait et nul ne saurait le prévoir. Deux moyens ont été présentés à la commission des cardinaux pour obvier à ces difficultés : un emprunt ou de nouveaux impôts. L'emprunt semble irréalisable. De nombreux intermédiaires se présentent pour aider à contracter un emprunt; mais il n'existe pas d'offre directe. Reste donc la création de nouvelles taxes. On en parle, elles paraissent décidées; or, de nouvelles taxes en ce moment seront à la fois une faute économique et une faute politique. La présence du Pape à Rome pourrait jusqu'à un certain point améliorer la situation. La confiance des capitalistes dépend du gouvernement pontifical. Le jour où ce gouvernement rentré dans ses conditions normales leur offrira une garantie morale, dont la première base est le séjour du Pontife dans Rome, à dater de ce moment, et seulement